

# « Avant, c'était la Fête de la musique tous les soirs »

UN HABITANT de la Butte-aux-Cailles

« **M**essieurs, je vais devoir ranger la terrasse. » - « Quoi ? Déjà ? Mais il est quelle heure ? », s'exclame Jean-Charles, 22 heures tout pile. Tables et chaises sont repliées en quelques minutes devant le Sputnik, un des bars emblématiques de la Butte-aux-Cailles, signataire d'une toute nouvelle charte de bonne conduite avec les riverains (*lire ci-dessous*). Jusqu'à la fin de la soirée, on ne sort plus avec son verre, et on fait la fête à

« Certains abusaient, urinaient ou laissaient leurs canettes de bière par terre

l'intérieur. « Chaque soir, c'est pareil, explique un serveur. Il y en a toujours qui ne sont pas contents. Mais la présidente de l'association de riverains habite juste en face... On doit faire encore plus attention que les autres bars. »

Au grand dam de certains. « Avant, il y avait une ambiance à l'anglaise ici, c'était bondé », se souvient Jean-Charles, 25 ans, une pinte de bière à la main. Il habite à deux pas, mais



LA BUTTE-AUX-CAILLES, (XIII<sup>e</sup>), JEUDI. Le Merle moqueur fait salle comble. Les habitués y rigolent, dansent sur Lady Gaga, les serveurs sont débordés... et la terrasse du bar est toujours ouverte !

c'est la première fois qu'il revient depuis plus d'un an. Et il n'est pas convaincu. « Il n'y a plus grand monde dans la rue, renchérit Samir, le cuisinier du restaurant le Temps

des Cerises. « Avant, c'était la Fête de la musique tous les soirs : il y avait des gens partout sur le trottoir, un verre à la main. Mais je comprends les riverains, concède cet habitant du

XIII<sup>e</sup>. Certains abusaient, urinaient ou laissaient leurs canettes de bière par terre. »

À la Butte-aux-Cailles, la population a changé, la fête y est moins déjantée, mais toujours aussi bon enfant. « Tout le monde le sait, la Butte est plus bobo que populaire, assure Martin, qui n'en finit pas de fêter son bac obtenu avec mention très bien. Mais, pour bien commencer sa soirée, c'est parfait. » Quelques heures plus tard, la fête va se poursuivre pour lui dans les discothèques du VI<sup>e</sup> arrondissement.

Un peu plus loin dans la rue, le Merle moqueur fait salle comble. On rigole, on danse sur Lady Gaga, les deux serveurs sont débordés... et la terrasse du bar est toujours ouverte ! Elle ferme une heure plus tard que les autres puisque les patrons n'ont pas signé la charte de bonne conduite. Sur la Butte, c'est une ambiance très particulière que les fêtards viennent chercher : « C'est un village, familial, on va de bar en bar, raconte Nicolas, 19 ans. Les videurs nous connaissent, on discute avec tout le monde, surtout ceux que l'on n'a jamais rencontrés. On ne retrouve pas cette ambiance dans le centre de Paris. »

## Les bars de la Butte-aux-Cailles ont signé un pacte de bonne conduite

Un an après l'interdiction de consommer de l'alcool sur la voie publique dans le quartier animé de la Butte-aux-Cailles, les exploitants des débits de boissons ont signé le mois dernier une charte de la vie nocturne censée concilier animation et tranquillité des habitants la nuit. À l'initiative de la mairie du XIII<sup>e</sup> et sous l'égide de la préfecture de police, cet engagement marque la volonté de « créer les conditions d'une cohabitation des intérêts de tous ». « C'est une première étape, explique Jérôme Coumet, le maire PS du XIII<sup>e</sup>. Toutes les parties se sont engagées à résoudre les problèmes par la voie de la concertation plutôt que devant le tribunal. » Cela faisait des années que riverains et exploitants de bars s'opposaient, les

premiers invoquant le droit à la tranquillité, les seconds, celui à travailler. Ici, la vente de bière à emporter a fini par mettre le feu aux poudres. D'où cet arrêté préfectoral interdisant la consommation d'alcool sur la voie publique entre 16 heures et 7 heures, en vigueur dans le quartier depuis juin 2011. « Il n'a pas vocation à être définitif. Il y aura sans doute une prime à la bonne conduite », assure Jérôme Coumet. En attendant, la mairie a accepté d'accorder les autorisations de terrasses gelées depuis un an. Les signataires se félicitent de cette avancée. « Nous souhaitons un aménagement de l'arrêté préfectoral ainsi que la reprise de la vente à emporter jusqu'à 21 heures voire 22 heures, plaide Stefan Skoric », le

président de l'association des commerçants qui évalue entre 10 et 30 % du chiffre d'affaires le préjudice subi par les exploitants de bars. « La Butte-aux-Cailles est un village. Il faut que tout le monde puisse y vivre de jour comme de nuit en bonne entente », rappelle Jean-Marie de Francon, président des Amis de la Butte-aux-Cailles. « La voie du dialogue est souhaitable, reconnaît Armelle Trouche, de l'association les Cailleux, créée après l'interdiction. « On a envie de tourner la page mais pas de revenir en arrière, prévient Anne Perneau, la présidente de l'association des riverains de la Butte-aux-Cailles. L'arrêté a changé notre vie et nous ne voulons pas être sacrifiés une nouvelle fois au nom d'intérêts économiques. »

CHRISTINE HENRY

MATTHIEU MOULIN